



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 21 mai 2019

Préavis municipal N° 25/2016-2021 concernant les comptes communaux 2018

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales et notamment de l'art. 93 de la loi sur les Communes, la Municipalité vous présente son préavis sur les comptes communaux 2018.

Ceux-ci représentent un montant de :

| | | |
|---------------------|------|--------------|
| Recette | CHF. | 2 001 973.42 |
| Dépenses | CHF | 2 031 309.11 |
| Excédent de charges | CHF | -29 335.69 |

Le budget établi avec un certain pessimisme prévoyait un déficit de CHF 378 350.43.

L'exercice nous démontre que l'excès de prudence c'est montré pour une fois de la plus haute importance puisque la baisse des revenus a été de CHF 260 632.43 soit 11.5%. Les dépenses nécessaires pour le ménage communal ont pu être honorées avec un déficit relativement maîtrisé.

Comme déjà annoncé lors du budget 2019, les comparaisons avec les années précédentes restent complexes. Pour cette année encore, suite aux changements importants dans le plan comptable, mais en regard des montants par chapitres on peut constater que les variations sont généralement faibles.

Pour comprendre certaines différences importantes, sachez que certaines rentrées se sont vues réduites notamment :

- Impôt sur les revenus P.P : CHF -52 270.75
- Droits de mutations : CHF -10 693.85
- Impôts sur les successions : CHF -159 683.50
- Impôt sur les gains immobiliers, CHF -15 664.10

Il est de bon ton de constater toutefois, que la situation n'est pas trop alarmante puisque ces variations sont dues principalement à des ajustements et remboursements d'impôts, notamment pour les droits de mutations, les gains immobiliers, et les remboursements à des communes tiers pour activités dirigeantes.

Quant aux impôts sur les successions, ils sont revenus dans une normalité après le montant extraordinaire lors de l'exercice précédent.

Par contre la baisse des impôts pour les personnes physiques doit nous rendre attentif si elle devait perdurer.

Il est aussi important de constater que nous sommes dans une période de transition, qui va encore influencer le prochain exercice puisque nous avons engagé des dépenses et donc des emprunts, pour l'achat et la transformation de la laiterie, bien que les amortissements ne soient à honorer que depuis 2021, les charges d'intérêts sont déjà présentes et les premiers revenus ne sont prévus que pour le dernier trimestre 2020.

Ceci influence notre marge d'autofinancement, qui va s'améliorer des 2021.

La valeur de notre point d'impôt est de CHF 12 985.00 soit CHF 31.67 par habitant contre CHF 46.28/hab pour la moyenne cantonale. La valeur de notre point d'impôt est stable depuis 2014 et reste de la plus haute importance pour le calcul de la péréquation.

Conclusions :

Il est à relever que les amortissements et remboursements usuelles ont été effectués.

Que d'une manière générale la Municipalité estime que la maîtrise financière de notre village reste fragile, que le comportement du canton qui assainit ces finances le fait au détriment des communes et qu'il ne pourra impunément continuer cette incessant report des charges sur nous.

La confiance doit rester de mise et nous permettre d'assurer notre pérennité.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de La Chaux

- Vu le préavis municipal N° 25/2016-2021 concernant les comptes communaux,
- Oüi le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de rapporter sur cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'adopter les comptes communaux 2018, représentant un excédent de charges de **CHF 29 335.59**

Adopté en séance de Municipalité du 20 mai 2019.

Dossier traité par M. Jean-François Guex, Municipal des Finances

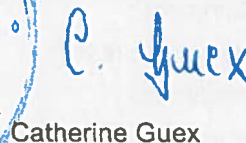
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


Brigitte Dufour



La secrétaire municipale :
p.o. la vice-Syndique


Catherine Guex

Annexes :

Comptes 2018 de l'entente intercommunale de la STEP
Comptes 2018 de la Fondation Culturelle et Sociale